

ARRETE DE NOMINATION

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;

ARRETE :

Article 1

Monsieur Bernard CAPELLE est nommé conseiller du président de Sorbonne Université en charge des grands projets à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2

La directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 03 janvier 2018

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

